

développement et tiennent tout particulièrement compte des avantages qu'en retirent les pauvres.

### Acceptées en partie

Le gouvernement est d'avis qu'il est difficile d'établir en matière de droits de la personne des critères théoriques stricts qui puissent être appliqués de façon efficace dans le cadre de la politique du développement. Comme l'a lui-même souligné le CPAECE, les questions des droits de la personne sont souvent associées de près à des considérations d'ordre idéologique ou stratégique. À l'heure actuelle, les critères qui existent à l'échelle internationale, en particulier dans la Déclaration universelle des droits de la personne et dans les pactes relatifs aux droits civils, politiques, économiques, sociaux et culturels, ont une portée très générale. Étant donné la diversité des systèmes juridiques, des valeurs sociales et des structures traditionnelles dans les pays où l'ACDI est présente, il est difficile de tracer des règles fixes et uniformes dans un domaine aussi controversé que celui des droits de la personne.

En outre, les autres pays et nations n'ont pas exactement les mêmes attitudes que le Canada à cet égard. Il n'est donc guère facile de concilier dans un cadre général les divergences sur le plan des priorités et des valeurs. Dans la mesure où l'on veut établir des critères qui serviront d'outils pour juger de la situation dans d'autres pays, la meilleure façon de procéder est de s'attaquer aux violations systématiques, flagrantes et persistantes des droits de la personne, qu'il s'agisse de droits civils et politiques ou de droits économiques, sociaux et culturels.

L'APD tient compte de cette approche de trois façons distinctes :

1. le degré de respect accordé aux droits de la personne est un facteur dans la détermination de l'admissibilité d'un pays à l'aide canadienne au développement;
2. dans les situations où certaines préoccupations existent quant au respect accordé aux concepts existant à l'échelle internationale sur les questions des droits de la personne, le contenu et les canaux pour la livraison de l'aide seront choisis de manière à soulager les conditions des personnes opprimées;